



**Avis public
Entrée en vigueur
Règlement 2021-441
modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes
régissant les véhicules de camping**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mai 2021, 20 h, le Règlement 2021-441 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes régissant les véhicules de camping.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2021-441 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 10 mai 2021.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 31 mai 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution sur le site web de la Ville, le 31 mai 2021)